

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni le Jeudi 16 mai 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle communale à Pallud, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 47 délégués présents dont 2 suppléants

Nombre de membres représentés : 15

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUÏ AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT	Séverine	VIBERT
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FLUMET	Michel	JOLY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Hervé BERNAILLE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Séverine VIBERT
Christophe RAMBAUD	CREST-VOLAND	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Contrats – Fonds vert – Demande de subventions au titre du Fonds vert pour l’opération « Restructuration & densification du bâtiment Ex-DEPOLLIER » - Bâtiment DEPOLLIER, ZAE Petit Marais

Rapporteur : M. le Président

Le secteur du Petit Marais se situe, en rive droite de l’Isère, dans la continuité immédiate de la zone commerciale du Chiriac/Grand Pré, qui constitue le pôle commercial majeur du territoire. Il est accessible directement depuis la RN90, et constitue une vitrine forte de l’Agglomération. Cette ZAE est à vocation commerciale et est située au lieu-dit « Le Petit Marais » à Gilly sur Isère.

La Communauté d’Agglomération Arlysère qui est compétente en matière de développement économique et, notamment, pour l’aménagement, l’entretien et la gestion des zones d’activité commerciale, a réalisé en 2017/2018, une étude sur l’entrée sud du territoire, soumise en plaine à une très forte pression foncière, et à des enjeux multiples : activité agricole, fonctions environnementales, urbanisation à proximité des axes de desserte en transports en commun, foncier économique.

Ces pressions sont accrues avec l’inondabilité de la plaine de l’Isère, entraînant une inconstructibilité forte, et croissante de par les dispositions réglementaires (décret PPRI de juillet 2019). Or, cette étude identifie le secteur du Petit Marais comme l’un des secteurs potentiels de développement des activités économiques, avec pour atouts principaux son accessibilité directe sur la RN 90, et sa moindre exposition au risque inondation.

À la suite de cette étude, la Communauté d’Agglomération s’est engagée dans une politique d’acquisition foncière sur l’ensemble de ce secteur pour pouvoir disposer de la maîtrise foncière, en vue de réaliser une opération de réaménagement d’ensemble de la zone commerciale où il existe depuis de nombreuses années des bâtiments vacants, vétustes voire en friche. Cette opération permettra non seulement de réorganiser les conditions d’accès et de desserte, d’améliorer les réseaux, de repenser l’organisation des lots, mais aussi d’améliorer, dans une logique de renouvellement urbain, l’accueil des activités économiques.

Le projet présenté ici porte sur la réhabilitation d’une friche située à l’entrée de la ZAE « Petit-Marais ». Cette ZAE est à vocation commerciale et est située au lieu-dit « Le Petit Marais » à Gilly sur Isère. Plus précisément, le terrain comporte un bâtiment vétuste et est localisé au 71 chemin du Marais, 73200 Gilly-sur-Isère.

Cette propriété située sur 2 101 m² est cadastrée section B 1656 - 1662 – 2670 – 1665 - 1666. Le bâtiment d’une surface d’environ 1 000 m² environ, dont l’Agglomération est désormais propriétaire, est inoccupé et dégradé.

Une première étude de la structure a été réalisée afin de vérifier la capacité du bâtiment à supporter un étage supplémentaire. Seule une partie pourra être conservée.

L’opération projetée porte sur la restructuration du bâtiment avec création d’un étage supplémentaire après démolition de la partie sous-dimensionnée structurellement.

Ce projet rentre dans l’objectif de restructuration d’ensemble de la zone d’activités économiques “PETIT-MARAIS”.

Le coût total de l’opération éligible au Fonds Vert est estimé à : 80 880 € HT

Le plan de financement de l’opération « Restructuration & densification du bâtiment Ex-DEPOLLIER » est le suivant :

Dépenses	
Nature des dépenses	Montant HT
<i>Etudes pré-opérationnelles</i>	11 500 €
<i>Travaux de déconstruction</i>	40 000 €
<i>Travaux de réhabilitation du bâti existant</i>	29 380 €
Total des dépenses HT	80 880 €

Recettes		
Libellé	Montant	Taux en %
Fonds Vert	64 704 €	80 %
Autofinancement	16 176 €	20 %
Total des recettes	80 880 €	100 %

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Début des travaux : 15/11/2024
- Fin des travaux : 15/11/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le projet ci-avant « Restructuration & densification du bâtiment Ex-DEPOLLIER » ;**
- **approuve le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Restructuration & densification du bâtiment Ex-DEPOLLIER » par la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**
- **approuve le plan de financement de ce projet faisant apparaître l'ensemble des cofinancements sollicités ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible d'apporter des financements ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce projet.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

